



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

Client :

Toute personne physique ou morale qui passe commande pour une prestation de formation réalisée par Linda Chrétien.

C'est le co-contractant.

Stagiaire ou participant :

Personne suivant effectivement la formation. Client et Participant peuvent être la même personne.

Formation inter-entreprises :

Actions de formation sur catalogue réalisées pour un groupe de clients différents.

Formation intra-entreprise :

Formation commandée et réalisée par un seul Client. Les participants appartiennent à la même entreprise ou structure.

ARTICLE 2 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Linda Chrétien pour le compte d'un Client. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. De même, le fait d'assister à une séance de formation vaut acceptation express et sans réserve des présentes conditions générales de ventes, lesquelles prévalent sur toute autres conditions.

ARTICLE 3 : PRESTATIONS VENDUES

Les actions de formation dispensées par Linda Chrétien Relations formation rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 900-Z du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

ARTICLE 4 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Formation intra-entreprise

Linda Chrétien fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue en 3 exemplaires établie selon l'article L 900-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner à Linda Chrétien dans un délai minimum de deux semaines au plus tard avant la date de début de la formation un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une feuille dérnargernent collective sera établie pour le client.

Une attestation individuelle de formation sera établie par participant.

Formation inter- entreprises et demande individuelle:

Pour les salariés et agents, toute demande fait l'objet de l'envoi d'un devis, dès lors que le l'employeur le retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à Linda CHRETIEN, celui-ci engage l'employeur au règlement de la facture. Comme pour les formations intra, une convention est envoyée avant le début de la formation et doit être retournée dans un délai de 2 semaines au plus tard avant le démarrage de la formation.

Une convocation, une attestation de présence individuelle et une attestation de formation seront établies par Participant.

ARTICLE 5 : CONDITIONS FINANCIÈRES

Les prix applicables pour les prestations de formation professionnelles sont ceux en vigueur au jour de la commande. Les prix pour les prestations de formation professionnelles sont indiqués en euros et ne sont pas soumis à la TVA.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de Linda CHRETIEN. En cas de parcours long, au delà de six mois, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Ces éléments font partie d'un accord contractualisé et formalisé dans la convention.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Linda Chrétien aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dûs à Linda Chrétien.

ARTICLE 6 : RÈGLEMENT PAR UN OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de sa demande.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à Linda CHRETIEN, la Guithardière, 42570 SAINT HEAND.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par Linda Chrétien au Client.

Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à Linda CHRETIEN au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, Linda Chrétien se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client. Il appartient donc au client de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCA qu'il aura désigné avant le démarrage de la formation.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client reste l'unique interlocuteur et co-contractant de Linda CHRETIEN. Il sera donc redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ANNULATION D'UNE FORMATION PAR LE CLIENT

Toute annulation par le Client doit être communiquée par courriel, la date du courriel faisant foi, à l'adresse suivante : chretien.linda@gmail.com.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, Linda CHRETIEN se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation

- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation

- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation

ARTICLE 8 : REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

En cas de dédit signifié par le Client à Linda CHRETIEN au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, Linda CHRETIEN offre au Client la possibilité :

- de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, à condition de l'existence d'une programmation ultérieure et après accord éventuel de l'OPCA.
- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCA. Dans cette hypothèse, le Client demeure seul engagé directement auprès de Linda CHRETIEN.

ARTICLE 9 : CONDITIONS D'ANNULATION OU DE REPORT D'UNE FORMATION PAR LINDA CHRETIEN

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à Linda Chretien par voie postale ou électronique ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, Linda CHRETIEN se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

En cas de force majeure, Linda CHRETIEN se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une formation. Dans ce cas, le client peut soit reporter l'inscription à une autre session de son choix, soit annuler sa demande d'inscription. Linda CHRETIEN ne peut être tenue responsable des coûts ou dommages conséquents à l'annulation du stage, ou à son report à une date ultérieure.

ARTICLE 10 : ABSENCES DU PARTICIPANT ET MODULE PARTIELLEMENT EFFECTUÉ

Tout module commencé par un stagiaire est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par Linda CHRETIEN. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à Linda CHRETIEN.

ARTICLE 11 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par courriel à Linda CHRETIEN, LA GUTHARDIERE 42570 SAINT HEAND

ARTICLE 12 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Linda CHRETIEN pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de Linda Chretien. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Le Client se porte fort du respect de ces interdictions de la part des Participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

ARTICLE 13 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Pour les formations réalisées dans des locaux loués par Linda Chretien, le Client s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de l'établissement, dont il reconnaît avoir pris connaissance. Le Client se porte fort du respect de ces dispositions de la part des Participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces Participants .

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION

Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande. Dans l'hypothèse où le Client consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le Client doit adresser toute demande écrite à l'adresse du siège social de Linda Chretien Relations Formation , La Guithardièrre, 42570 SAINT HEAND.

Linda CHRETIEN, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Linda CHRETIEN au Client. Linda CHRETIEN s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par Linda CHRETIEN comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise Linda CHRETIEN à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

ARTICLE 15 : DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et Linda CHRETIEN à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable.

Conformément aux articles L152-1 à L.152-5 du Code de la consommation, en cas de litiges, le Client a recours au dispositif de médiation de la consommation. Ce dispositif est un mode de résolution amiable des litiges, gratuit et confidentiel. Avant de saisir un médiateur, le client doit impérativement avoir contacté au préalable Linda CHRETIEN pour tenter de régler le litige à l'amiable. Une preuve de cette première démarche sera demandée par le médiateur. A défaut, les Tribunaux de Saint-Etienne seront seuls compétents pour régler le litige.

ARTICLE 16: ÉLECTION DE DOMICILE

Le siège social de Linda Chretien Relations formation est : la Guithardièrre , 42570 SAINT HEAND .